

CIF-CGPC : divorce amiable

Le 23 mars 2010 par Vittoria de Bagnolo
Institutions

Mots clés : Gestion de patrimoine, CGPI, AMF, Conseil en gestion de patrimoine

A l'occasion de la convention des conseils en gestion de patrimoine certifiés, qui s'est tenue le 19 mars, **Jean-Pierre Rondeau**, président de la branche qui agrée et défend les conseillers en investissements financiers (CIF) pour le compte de l'AMF, a annoncé que sa structure allait quitter la CGPC et changer de dénomination par la même occasion. La CGPC se consacre ainsi à sa vocation première, la formation et la certification des CGP, qu'ils soient indépendants ou salariés.